



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2021

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe est ouvert **aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe** justifiant d'au moins un an dans le **5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années** de services effectifs. Ces conditions s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve orale consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à le présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

Elle a également pour objectif d'aider les candidats à s'adapter aux questions et au comportement du jury, à s'exprimer avec aisance et utiliser les ressources de la communication non verbale.

2 - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA PREPARATION

Cette préparation de deux journées en présentiel organisée au centre national de formation du ministère de l'Intérieur à Lognes (77) est proposée aux candidats affectés en **administration centrale et services déconcentrés**.

Cette formation sera animée par un formateur externe. Elle portera sur la méthodologie de présentation à une épreuve orale et sera axée sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

Les stagiaires devront **se présenter à la formation avec leur projet de 5 minutes de présentation** (prévue dans l'épreuve orale) le premier jour de la préparation.

Un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière interviendra sur les exigences propres au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

3 – OBLIGATION D’ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s’engagent à respecter les modalités suivantes :

- suivre la formation en présentiel ;
- se présenter à l’examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu’elle soit, sera refusée au stagiaire n’ayant pas respecté ces obligations.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d’inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique.

Elle devra être adressée pour signature à l’animateur ou correspondant de la formation ou au délégué régional à la formation dont il dépend.

Ces derniers seront chargés de recenser et de transmettre le tableau des candidatures par mail au gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr jusqu’au **lundi 9 mars 2020, délai de rigueur**.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d’inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d’inscription s’applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d’affectation.

Toute demande d’inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

5 – FINANCEMENT

Frais pédagogiques :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques (journées en présentiel sur le site de Lognes) : les frais liés à l’hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu’une seule préparation par année et par apprenant.

6 – OBSERVATIONS

L’inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l’examen professionnel.

Les candidats doivent s’inscrire à l’examen professionnel par :

-> voie postale à l’adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l’inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles des oraux de l'examen professionnel

Date d'ouverture des inscriptions : 4 février 2020

Date de clôture des inscriptions : 4 mars 2020

Dates prévisionnelles de l'épreuve orale : du lundi 20 au jeudi 30 avril 2020